

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025 - 2026

De la micro-entreprise : Mme Joëlle Soyer – Jsoo, Entrepreneur Individuel (enseigne « **Les mots sources** »), 2 rue du quartier supérieur, 42220 Saint-Sauveur-En-Rue.

RC professionnelle Macif N° 971 0002 16351 D 30

E.I. SIRET 91093530300016 – IBAN FR76 4255 9100 0004 1259 6532 464

Médiation de la Consommation : MED CONSO DEV, 3, Rue J. Constant Milleret, 42000 SAINT-ÉTIENNE

Contact : 07 57 18 86 91 – joelle.soyer@lesmotsources.fr

OBJET

L'objet des présentes CGV est la vente de services d'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉCRITURE (BIOGRAPHIE, REDACTION, AUTRES) et d'ANIMATION/FACILITATION D'ATELIERS (ÉCRITURE ET/OU INTELLIGENCE COLLECTIVE) :

- ➔ **POUR LES PARTICULIERS- PRESTATION CONTRACTUELLEMENT ÉTABLIE :** écriture par la biographe, à la demande d'un particulier commanditaire et/ou appelé narrateur/ narratrice (ou ci-dessous « client »), de la biographie (récit de vie) de celui/celle-ci [selon les caractéristiques ci-après] ou de toute autre prestation d'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉCRITURE.
 - **NB : En cas de commande par un commanditaire, un double contrat est émis. Néanmoins, si le commanditaire se charge de régler les factures, c'est le narrateur/la narratrice qui prend les décisions concernant sa biographie et s'il devait y avoir un désaccord entre commanditaire et narrateur/narratrice, c'est l'avis de ce dernier/cette dernière qui sera prépondérant. En d'autres termes, le narrateur/la narratrice doit toujours donner son accord sur toute décision prise dans le cadre de la prestation.**
- ➔ **POUR LES ORGANISATIONS** (institutions, entreprises, associations, collectivités, groupements, ...) : tout type de prestations (rédaction, écriture, corrections ou traductions vers le français, animation d'ateliers) sera effectué selon un cahier des charges (a minima un mail d'intention) et un contrat entre l'organisation demandeuse et la rédactrice-animatrice, sur lesquels les parties s'accordent et qui servent de cadre à leur collaboration. [cette collaboration sera déclinée hors les « caractéristiques » ci-après dont elle n'est pas l'objet, aux tarifs et conditions spécifiques convenus].

CARACTÉRISTIQUES de la biographie pour les PARTICULIERS (pour tous les détails, voir le contrat de vente aux particuliers et ses annexes)

1. PREALABLES :

Il sera établi entre les parties des documents à partir desquels la prestation sera réalisée:

- un **calendrier d'entretiens** pour l'enregistrement du récit
- un « **Recueil des Desiderata** » du narrateur/de la narratrice. Ce document constitue le recueil des souhaits du narrateur/de la narratrice, dont la biographe devra tenir compte pour sa prestation.
- NB : si certains souhaits lui paraissent difficiles ou impossibles à satisfaire, la biographe l'exposera clairement et ne s'y obligera pas.

Des documents pourront éventuellement être apportés par le narrateur/la narratrice à l'appui de la biographie.

2. DÉROULEMENT :

La biographe recueillera les informations nécessaires à la prestation sous forme d'entretiens enregistrés d'une heure à une heure trente avec le narrateur/la narratrice.

LIEU : les entretiens auront lieu soit **au domicile du narrateur/de la narratrice**, soit **dans un autre lieu convenu entre les parties**. Le lieu devra être aussi calme que possible, convenir aux deux parties et garantir la confidentialité des échanges.

Des frais de déplacements seront contractualisés et facturés. La biographe accepte de se déplacer ponctuellement dans un rayon d'environ 30 km de son siège (selon le contrat signé entre les parties).

Pour les personnes habitant à une distance plus conséquente, et pour celles qui le souhaitent, il pourra être envisagé conjointement une solution par internet de **visio-conférence**.

➔ **Le narrateur/la narratrice accepte expressément par la signature du contrat que les entretiens soient enregistrés.**

Les textes rédigés seront soumis au narrateur/à la narratrice (pour qu'il/elle y apporte les modifications qu'il/elle jugera nécessaires) soit lors de l'entretien suivant, soit entre les entretiens par mail, selon ce qui est convenu entre les parties.

Les prestations (entretiens et écriture) auront lieu jusqu'à ce que le narrateur/la narratrice juge le travail terminé ou qu'il/elle décide de l'interrompre pour des raisons personnelles.

La biographie, une fois terminée et acceptée/validée par le narrateur/la narratrice, lui sera remise sous forme d'un fichier texte modifiable .odt et d'un fichier .pdf (format livre A5).

Si un-e commanditaire commande et paie les prestations, un contrat comprenant les tarifs sera signé avec elle.lui, en plus d'un contrat sans les tarifs pour le narrateur/la narratrice.

3. TARIF et RÈGLEMENT des prestations :

Le tarif horaire est de 40€ TTC (la prestation n'est pas soumise à la TVA) pour :

- chaque heure d'entretien (soit 60€ pour 1h30),
- chaque heure de rédaction,
- chaque heure passée aux corrections et modifications après relecture.

Ce tarif est joint au contrat en **annexe**.

Un acompte de 300 euros TTC est versé à la signature de ce contrat, et sera déduit de la dernière facture.

Les heures travaillées seront facturées à chaque remise des pages rédigées (après chaque entretien). Chaque facture sera envoyée par mail et payable à réception, soit par chèque à l'ordre de « Joëlle Soyer », soit par virement (RIB fourni par la biographe).

Un état du compte (factures et règlements) sera tenu par la biographe et pourra être transmis au narrateur/à la narratrice à sa demande à tout moment.

Pour toute facture non payée dans les quatre jours ouvrés suivant son envoi par mail, le travail de la biographe est suspendu jusqu'à réception du règlement.

4. AUTRES PRESTATIONS - DÉPLACEMENTS éventuels :

Si la biographe acceptait, à la demande du narrateur/de la narratrice et/ou du commanditaire de se charger de prestations complémentaires à la rédaction, celles-ci seraient précisées à l'*annexe 4* à ce contrat (notamment relations avec un imprimeur – NB : les frais d'impression restent à la charge du narrateur/de la narratrice) et facturées sur la base de 40€ de l'heure dédiée aux démarches concernées.

DOCUMENTS : le narrateur/la narratrice pourra apporter des documents qu'il/elle aura trié préalablement, et il/elle conviendra avec la biographe de leur utilisation dans le contenu de la biographie. Les documents originaux restent la propriété exclusive du narrateur/de la narratrice et ne pourront être laissés à la biographe en dehors de la durée des entretiens. Un scan ou une photocopie pourra en être fait que le narrateur/la narratrice remettra à la biographe pour inclusion dans l'ouvrage final.

DEPLACEMENTS :

Des frais de déplacements seront facturés (voir annexe du contrat).

Les frais de déplacement recouvrent :

- Les frais de déplacements de la biographe pour les entretiens au domicile du narrateur/de la narratrice ou dans un lieu choisi par lui/elle.
- Tous autres frais de déplacements de la biographe convenus entre les parties.

Si un repas de midi doit être pris lors du déplacement, il sera facturé sur la base de 18 euros (le narrateur/la narratrice aura donné son accord au préalable).

*Les déplacements particuliers seront mentionnés **en annexe au contrat**.*

5. CONFIDENTIALITÉ et COMMUNICATION

La biographe est tenue au secret professionnel et à une totale confidentialité et s'engage à ne divulguer aucun élément fourni par le narrateur/la narratrice, sauf avec sa permission expresse ou dans le cadre d'une obligation légale.

Témoignages : si la biographe a besoin de témoignage(s) pour sa propre communication, elle formulera une demande écrite précise au narrateur/à la narratrice et ne publiera les informations qu'une fois l'accord de celui-ci/celle-ci obtenu.

6. CONSERVATION des données :

Protection des données personnelles : toutes les données personnelles relatives au narrateur/à la narratrice (tél, mails) seront effacées après 3 années maximum, selon la loi, dès la fin du contrat, après remise de l'ouvrage sous forme numérique au narrateur/à la narratrice. Aucune donnée personnelle ne sera conservée par la biographe. Il en sera de même pour les coordonnées de la personne éventuellement désigné pour recevoir les textes à sa place (article 7).

Une fois remis au narrateur/à la narratrice, les enregistrements et textes intermédiaires et finaux seront effacés sous un délai raisonnable de conservation de 6 mois maximum, sauf accord particulier écrit et signé du narrateur/de la narratrice.

Seules les pièces comptables (devis, contrat, factures) seront archivées pour la durée légale de 10 ans, puis détruites.

Sauvegardes : La biographe s'engage à conserver les données écrites par elle par tous les moyens en sa possession pendant toute la durée du contrat (fichier d'origine sur ordinateur et copie de sauvegarde sur disque dur CSS). Il est néanmoins fortement conseillé au narrateur/à la narratrice de conserver les fichiers intermédiaires transmis par mail pendant toute la durée du contrat, pour minimiser le risque de perte.

La biographe ne pourra pas être tenue pour responsable d'un accident informatique ou d'un vol de données indépendants de sa volonté et n'intervenant pas de son fait.

➔ Pour la protection de vos données en ce qui concerne le site internet <https://lesmotsources.fr>, voir la « Politique de Confidentialité » du site.

7. **EMPÊCHEMENT et remise à une autre personne :**

Le narrateur/la narratrice pourra désigner une personne de son choix pour recevoir les textes à sa place en cas d'empêchement définitif ou temporaire de sa part en cours de contrat. Les coordonnées de cette personne seront annexées au contrat.

Aucun document ne sera remis à aucune autre personne que le narrateur/la narratrice si cette annexe n'est pas renseignée et signée de sa main.

8. **CONTENU ILLICITE :**

Le texte ne comportera aucun contenu incitant à commettre des crimes ou délits, ou qui en ferait l'apologie. Le texte ne comportera aucun contenu en contravention avec la loi.

Le narrateur/la narratrice est responsable du contenu des textes et photos devant la loi.

9. **RESPONSABILITÉ DES PARTIES :**

Chacune des parties devra informer l'autre au préalable de tout entretien reporté ou annulé, et ce le plus tôt possible.

Le narrateur/la narratrice s'engage à :

- relire, corriger et valider les textes remis,
- valider la version finale qui lui est remise. La mention « biographie reçue et validée par mes soins », datée et suivie de sa signature sera apposée sur le contrat en fin de prestation. Cette validation finale met fin à la relation contractuelle entre les parties.

La biographe ne peut être tenue pour responsable des propos du narrateur/de la narratrice à l'égard des personnes morales ou physiques citées dans sa biographie.

La biographie est rédigée en fonction des instructions, indications et informations fournies par le narrateur/la narratrice et n'engage en rien la responsabilité de la biographe.

De même, toutes descriptions physiques, jugements de valeur, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, souvenirs partiels, voire inventés, ne relèvent que de la responsabilité du narrateur/de la narratrice.

10. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

La propriété intellectuelle du texte rédigé appartient pour part égale au narrateur/à la narratrice et au biographe.

Sphère publique : si le narrateur/la narratrice ou les ayants-droit décident de faire éditer l'ouvrage, les nom et prénom de la biographe devront apparaître, au titre de biographe,

sur toute version éditée de la biographie. Au cas où le narrateur/la narratrice ou ses ayants droit décideraient de publier le texte à compte d'éditeur ou d'en faire toute adaptation destinée à l'usage public, il devront en informer la biographe qui pourra ou non leur réclamer et obtenir la moitié des droits d'auteurs, à sa discrétion. L'accomplissement des formalités de dépôt légal est à la charge du narrateur/de la narratrice ou de ses ayants-droit.

Sphère privée : la mention des nom et prénom de la biographe sur des versions imprimées restant dans la sphère strictement privée du narrateur/de la narratrice (famille, amis) est à sa discrétion. Dans le cas d'une utilisation strictement réservée à la sphère privée, la biographe renonce à ses droits d'auteur et propriété intellectuelle concernant l'ouvrage final.

11. INTERRUPTION DU CONTRAT :

Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre partie, sous réserve :

- que la partie qui interrompt informe l'autre par écrit (soit par courrier, soit par mail avec accusé de réception),
- pour le narrateur/la narratrice du règlement de la totalité des séances (entretiens, heures d'écriture, prestations complémentaires) déjà réalisées,
- pour la biographe de la remise du texte écrit jusqu'au moment de l'interruption du contrat.

12. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et JURIDICTION :

1. En cas de désaccord ou litige concernant la prestation, les deux parties s'engagent à chercher un accord à l'amiable entre eux avant tout recours extérieur.
2. Si les parties ne parviennent pas à résoudre le litige entre elles, le narrateur/la narratrice peut adresser une réclamation écrite (courrier ou courriel) à MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT, datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce qu'elle réclame, saisissant ainsi le médiateur de la consommation.

Dépôt de votre réclamation sur le site : <https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

3. Si la médiation ne suffisait pas à régler les différents, tout litige, différend ou réclamation découlant de et/ou lié(e) au présent Contrat est soumis(e) à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

ANNEXES au contrat de BIOGRAPHIE pour les particuliers

*(les annexes marquées d'une * sont obligatoires – les annexes sont ici indicatives et peuvent être personnalisées selon accord entre les deux parties)*

Annexe 1* : Calendrier des entretiens

Annexe 2* : Recueil des Desiderata à compléter par les parties.

Annexe 3*: Mode de remise des textes

La remise des textes comme les échanges seront faits sur l'adresse mail : xxxx@xxxx (mail du client).

Adresse mail de la biographe : contact@lesmotsources.fr

Annexe 4* : Tarifs et règlement

La base de facturation est de 40 euros TTC de l'heure travaillée par la biographe.

Facturation par entretien et retranscription correspondante incluant en sus les frais de déplacement.

La première facture qui vaut acompte est payable à l'avance (à signature du contrat) par chèque ou virement pour 300€ TTC. L'acompte sera déduit de la dernière facture (fin de la biographie).

Les factures suivantes sont payables par chèque ou virement immédiat à réception du mail incluant la facture.

- ➔ La prestation est suspendue au bout de 4 jours ouvrés après transmission de la facture en cas de non-règlement, jusqu'à réception du paiement.

Annexe 5 : Prestations complémentaires éventuelles (relation imprimeur, autre) et déplacements le cas échéant – Tarifs de ces prestations

La base de toute prestation complémentaire est de 40 euros TTC de l'heure.

Annexe 6* : Empêchement et autorisation de remise à un tiers

Je, soussigné, M. YY, narrateur/narratrice, autorise la remise à un tiers des textes produits par la biographe à ma demande (soit en partiel soit en totalité) à M. ZZ, demeurant à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, à l'adresse mail : xxxx@xxxx.

Faire suivre la mention manuscrite « lu et approuvé » de la date et de votre signature :

La biographe, Joëlle Soyer :

Le narrateur / la narratrice M. YY :